

être du contexte, car il s'agit d'une motion telle qu'on l'a présentée hier soir:

Que le bill C-259 ne soit pas lu maintenant pour la 3^e fois mais qu'on le renvoie au comité plénier pour qu'il réexamine le nouvel article 117(1) de l'article 1 aux pages 313 et 314 et surtout qu'il envisage de substituer au chiffre de 17 p. 100 à la ligne 38 de la page 313 celui de 2 p. 100, réduisant ainsi de \$75 le montant indiqué au début de chacun des alinéas b) à m) inclusivement à la page 314.

Telle est la motion.

Des voix: En français.

M. Alexander: J'entends crier «en français». Je rappelle aux honorables députés que nous sommes en pays bilingue et que, si je choisis de parler en anglais, je dois pouvoir le faire sans que les députés d'en face n'interviennent.

M. l'Orateur: La présidence est en principe d'accord avec le député mais, au moment d'entreprendre le débat à l'étape de la troisième lecture, hier, un amendement a été proposé. Il avait trait aux problèmes des agriculteurs. Certains discours prononcés par la suite n'ont presque pas, sinon aucunement, touché à l'amendement. Il eût peut-être été préférable pour les députés qui ont participé au débat à l'étape de la troisième lecture de s'en tenir à la discussion de l'amendement proposé à la Chambre. Je répète encore qu'il s'agit d'une règle de la Chambre. Les discussions doivent être pertinentes.

La présidence peut difficilement demander à la Chambre de respecter cette règle, lorsque certains des députés les plus anciens des deux côtés de la Chambre ne l'observent pas rigoureusement. J'invite donc les députés à ne pas l'oublier et à revenir à un moment donné au sujet à l'étude, c'est-à-dire à l'amendement dont nous sommes saisis. Les remarques du député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) sont peut-être simplement préliminaires et il est à espérer qu'il entrera sous peu dans le vif de la question.

L'hon. M. Lambert: Parlons des dégrèvements fiscaux.

M. Perrault: Si je ne connaissais pas aussi bien le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), je dirais que la démocratie parlementaire lui fait peur. Il parle de la liberté de parole. Je le connais trop bien pour oser l'accuser de ne pas la respecter.

M. Alexander: Expliquez-vous.

M. Perrault: Je parle directement de la motion de renvoi du bill au comité. A mon avis, le bill ne devrait pas être renvoyé.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Je cite des exemples précis de grands conservateurs du passé qui ont parlé à l'appui des efforts de notre gouvernement pour accélérer l'adoption de mesures législatives à la Chambre. Si les propos de leurs anciens chefs les terrifient, il ne leur reste plus grand espoir.

M. Nesbitt: Plus fort et plus amusant.

M. Perrault: Parlant essentiellement de cette question de renvoi, Churchill a déclaré le 29 novembre 1944:

N'allez pas supposer que vous pouvez renforcer le Parlement en le lassant, et en lui imposant une session presque continue. Si vous voulez réduire la puissance du Parlement, alors laissez-le siéger tous les jours de l'année, les quatre cinquièmes des députés absents, et vous le verrez devenir la risée de la nation...

Ces citations montrent que la proposition de renvoi est peu logique. Je rappelle à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a présenté ce projet de résolution les paroles qu'il a prononcées en 1964, alors qu'il était animé d'une grande sincérité:

Certains parlementaires partent de la notion que la liberté de parole signifie en quelque sorte la liberté de parler indéfiniment. On s'imagine que limiter le débat équivaut au déni d'un droit démocratique essentiel. Mais en réalité, nous limitons les débats de bien des façons au Parlement. La limite réglementaire de quarante, trente ou vingt minutes nie la liberté de parole illimitée.

Dans le même discours, il disait encore:

La somme des travaux augmente tellement que, me semble-t-il, nous devons avoir davantage en vue leur exécution, et la chose me paraît possible sans que soit violée la liberté de parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je l'ai dit encore cet après-midi.

M. Perrault: J'espère que le député juge ces remarques à propos en ce qui concerne la résolution à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où étiez-vous donc cet après-midi? J'ai dit la même chose.

M. Perrault: J'espère que les députés sont d'avis qu'il y a pertinence ici. Les accusations de l'opposition sont tout particulièrement fantaisistes. Ses tentatives ressemblent à celles d'un bateau à voiles dans l'attente désespérée d'une brise sur une mer calme, qui les portera au pouvoir.

M. Nesbitt: Il y a beaucoup de vent de ce côté-là.

M. Perrault: Quel est donc le nom du jeu? L'opposition voit une excellente occasion politique dans la réforme fiscale. Ses membres cherchent à faire régner la confusion au pays à ce sujet, tandis qu'à la Chambre, leurs efforts pour apporter des amendements de nature à améliorer cette mesure législative se sont révélés isolés, incohérents et peu ardents. Comment expliquer autrement que l'opposition n'ait pas proposé de solutions de rechange valables?

• (9.00 p.m.)

La résolution présentée cet après-midi et qui fait actuellement l'objet du débat n'a pas d'autre but que d'entraver et de retarder nos travaux. Elle ne concerne pas le fond de la mesure fiscale. Est-ce parce que certains députés de l'opposition cherchent l'appui politique de ceux qui sont contre toute réforme, de ceux qui tiennent au *statu quo*, de ceux qui disent «changez ce que vous voudrez pourvu que cela ne nous touche pas»?

Avec les autres membres du comité des finances j'ai passé la majeure partie de l'été 1970 à entendre les instances de douzaines de groupes du pays. Dans certains cas, ces instances allaient dans le sens de l'amendement dont nous sommes saisis. Bon nombre d'entre elles étaient excellentes. Bon nombre trouvent un écho dans la mesure à l'étude. Il suffisait d'entendre les centaines de témoins qui nous ont fait part de leurs idées, pour acquiescer la conviction que l'accord est tout simplement impossible sur ce qui constitue un régime fiscal équitable. Je dois dire que le ministre des Finances (M. Benson) a encouragé le comité à obtenir les conseils des meilleurs experts de toutes les régions du pays au sujet du domaine visé par la présente résolution aussi bien que d'autres. Nous avons vite compris que ces experts ne s'entendaient pas du tout sur les meilleures mesures à prendre.